Présidentielle et législatives en Haïti, le mode d'emploi

PORT-AU-PRINCE (AFP) - Les Haïtiens sont appelés aux urnes dimanche 28 novembre pour désigner leur futur président ainsi que leurs députés et sénateurs.

Une femme haÃ¯tienne montre sa carte Ã©lectorale, le 19 novembre 2010 Ã Port-au-Prince. (© AFP/Archives - Hector Retamal)

CORPS ELECTORAL: 4,7 millions d'électeurs

PRESIDENT SORTANT: René Préval, élu en 2006

MODE DE SCRUTIN PRESIDENTIEL: majoritaire à deux tours

MANDAT PRESIDENTIEL: 5 ans

DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS: A partir du 5 décembre

DATE DU DEUXIEME TOUR: 16 janvier 2011

DATE D'ENTREE EN FONCTIONS DU PRESIDENT ELU: 7 février 2011

NOMBRE DE CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE: 18. Si aucun ne recueille 50% des voix, un second tour est organisé entre les deux candidats arrivés en tête.

TAUX DE PARTICIPATION A LA DERNIERE PRESIDENTIELLE: 60%

SENAT: 11 postes à pourvoir pour un mandat de 6 ans. Une centaine de candidats sont en lice.

ASSEMBLEE NATIONALE: 99 députés à choisir parmi 850 candidats pour un mandat de 4 ans.

MAINTIEN DE L'ORDRE: Plus de 12.000 militaires et policiers internationaux de la Mission de l'ONU pour la stabilisation d'Haïti (Minustah) sont mobilisés aux côtés de 9.000 policiers haïtiens pour sécuriser plus de 11.000 bureaux de vote.

Publié le: 28/11/2010 à 13:14:00 GMT *Source :* AFP

URL de cet article: http://www.avmaroc.com/actualite/presidentielle-a15237.html